

# Conditions Particulières de ventes

**Tarifs 2017** : nos prix sont valables du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 (jusqu'à nouvel avis). Ces prix sont établis au 15 décembre 2016 sur la base des taux de change USD dollars et des tarifs aériens en vigueur à cette date.

**Tarifs 2018** : nos prix sont valables du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (jusqu'à nouvel avis). Ces prix sont établis au 15 décembre 2016 sur la base des taux de change USD dollars et des tarifs aériens en vigueur à cette date.

## 1. Information préalable

Sauf dispositions contraires figurant sur le bulletin d'inscription, les éléments contenus dans cette brochure et/ou devis sont contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

## 2. Modifications

Chacun des éléments figurant dans la brochure est établi sur la base des éléments connus à la date indiquée en en-tête de nos brochures et/ou devis, ainsi que du taux de change du dollar américain à cette même date. Chacun de ces éléments est en conséquence susceptible d'être modifié, le client devant alors être avisé de ces modifications, avant la conclusion du contrat, par la remise d'une lettre individuelle modifiant les éléments de la brochure et/ou devis. Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure. Toute modification du fait du client, de nom, date ou vol engendrera une pénalité de 150 € par personne. Toute modification du fait du client en cours de voyage, implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation. L'interruption de la croisière ou du voyage/séjour ne peut donner lieu à aucun remboursement si aucune assurance n'a été souscrite.

## 3. Révision des prix

Les prix indiqués dans nos brochures sont établis en fonction, notamment, des données économiques suivantes : - coût du transport et du carburant, - redevances et taxes afférentes aux prestations incluses, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports, - cours des devises entrant dans la composition des prix de revient. Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement de la brochure et/ou devis, date qui figure en introduction aux Conditions Particulières de Ventes. Notre société se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure et/ou devis, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article L211-12 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009, selon les modalités suivantes : - Les offres spéciales et/ou offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. - Variation du coût du transport, du carburant, des taxes, des redevances : toute variation de ces données économiques entre la date d'établissement de la présente brochure et/ou devis (date qui figure en introduction aux Conditions Particulières de Ventes) et le 30ème jour précédant la date de départ sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage tant à la hausse qu'à la baisse. - Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut

faire l'objet ni d'une majoration, ni d'une minoration. - Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **4. Inscription et acompte**

Sauf disposition contraire des conditions particulières de ventes à chaque programme, un acompte de 20% du montant total du voyage sera exigé au moment de la réservation. Sauf disposition contraire des conditions particulières, le paiement du solde intervient :

- si forfait séjour, sans croisière : 30 jours avant la date de départ - si forfait séjour + croisière : 90 jours avant la date de départ Le client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 90 jours à 30 jours avant le départ (voir cas ci-dessus), le règlement intégral du prix du voyage est exigé lors de l'inscription. En cas d'inscription tardive, les documents de voyage peuvent être remis au client, soit par courriel (e-mail), soit à l'arrivée à destination. Une prise d'option sur un voyage ou un séjour garantit une disponibilité mais en aucun cas un prix définitif.

#### **5. Durée du voyage**

La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour en France, pour les dossiers incluant des prestations aériennes au départ de Paris ou de province, maritimes et/ou terrestres - La durée du voyage est calculée depuis le jour de l'embarquement sur la croisière jusqu'au jour de débarquement de la croisière pour les dossiers n'incluant que des prestations maritimes. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient, dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées à partir de 11h et ne peuvent être occupées qu'à partir de 14h/15h. Nous vous conseillons de régler un supplément qui vous permettra une occupation matinale et/ou tardive de votre chambre. Les séjours sont calculés sur un nombre de nuits et non un nombre de journées. La première et la dernière journée peuvent être écourtées en raison d'une arrivée tardive ou d'un départ matinal, en fonction des horaires communiqués par la compagnie aérienne. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et/ou de temps de transit/correspondance trop court le jour du départ ou la veille ainsi que le jour de votre retour ou le lendemain notamment pour les vols charters qui peuvent être plus facilement sujets à des modifications de plan de vol ou à des retards.

#### **6. Transport aérien**

Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de l'impression de la brochure et/ou devis. Ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ. Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs individuels en classe de réservation spécifique. En fonction des transporteurs et de leur gestion des vols, il se peut que cette classe désignée ne soit plus disponible, auquel cas nous pouvons être amenés à proposer des places supplémentaires dans des classes de réservation différentes moyennant un supplément (classes de

débordement). Ce supplément vous serait communiqué lors de la confirmation des places. Le vol de retour, dans certains cas, peut être changé avec supplément. L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas, même en cas de force majeure, le remboursement des trajets non effectués. La mention vol direct signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops effectués au cours du voyage par ce même avion. Un changement d'aéroport peut se produire à l'aller ou au retour sur Paris (entre Orly et Roissy), l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de causes indépendantes de sa volonté. Lorsque le pré-post acheminement a été acheté directement par le client, l'organisateur décline toute responsabilité. Les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par un appareil d'une autre compagnie. Généralement, ces accords sont conclus entre les compagnies ayant des services et une notoriété comparables.

## **7. Minimum de prestations**

Pour tout voyage ou séjour inférieur à 7 nuits, l'ensemble des nuitées doit être acheté auprès de Voyage de Légende ou auprès de votre agence de voyages. Pour tout voyage ou séjour supérieur à 7 nuits, un minimum de 7 nuits doit être acheté auprès de Voyage de Légende ou auprès de votre agence de voyages.

## **8. Chambres et Cabines**

Les Chambres et les cabines doubles proposent le plus souvent un grand lit ou 2 lits simples (selon choix et disponibilité). Certaines cabines doubles proposent une occupation triple en utilisant une banquette convertible ou un lit d'appoint, l'espace de vie s'en trouve donc réduit.

## **9. Vue mer**

Selon la végétation ou la configuration de l'hôtel, les chambres orientées mer n'offrent pas nécessairement de vue sur la mer. Seule l'appellation « vue mer » offre cette garantie.

## **10. Repas dans les hôtels**

L'appellation petit déjeuner peut être, soit continental, soit tropical ou américain (avec supplément) - L'appellation demi-pension comprend le logement, le petit déjeuner et le dîner (hors boissons). - L'appellation pension complète comprend le logement, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner (hors boissons). En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuit passée sur place correspondent un petit déjeuner et un repas principal. En période de fin d'année, les hôtels facturent des suppléments pour les réveillons de Noël et du Nouvel An. Malgré ce supplément, ces repas ne peuvent être comparés aux réveillons tels que nous les concevons en France.

## **11. Assistance à destination**

Des représentants locaux sont chargés d'accueillir les clients à leur arrivée et assurent le bon déroulement de leur voyage. Leurs coordonnées figurent dans les carnets de voyages.

## **12. Pré et post-acheminement**

Les tarifs préférentiels applicables aux acheminements aériens et/ou ferroviaires vers Paris ou autres villes européennes depuis certaines villes de province s'appliquent strictement selon les conditions mentionnées dans nos brochures et/ou devis (soit villes d'origine, dans la limite des disponibilités dans la classe de réservation désignée, gares TGV de Roissy ou Massy exclusivement, jour d'opération), en correspondance directe avec le vol international aller et retour, et sous réserve que la compagnie désignée continue effectivement à opérer au départ de la ville de départ du client. Le coût du transport entre la gare TGV de Massy et les aéroports d'Orly/Roissy est à votre charge. La demande de réservation (avec départ et retour de la même ville obligatoire) sera acceptée uniquement au moment de l'inscription et sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation désignée par le transporteur.

## **13. Vente d'un tarif aérien comprenant un segment à conditions restrictives**

Dans le cadre d'une réservation de vol, si le client opte pour un tarif aérien à conditions de validité restrictives (tarif public), il se verra confirmer ce choix au moment de la réservation et sur la confirmation/facture. Toute annulation d'un dossier contenant un tarif aérien à conditions de validité restrictives (tarif public) fera l'objet de frais d'annulation selon le barème indiqué sous la rubrique n°18 - Tableau récapitulatif des frais.

## **14. Responsabilité**

Notre société est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de service, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Notre société déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la compagnie Hiscox n°HA RCP 0085064

## **15. Réclamations**

Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou par les réglementations locales, régissant les transports nationaux du pays concerné. Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage est/ou du séjour doit, dans la mesure du possible, faire l'objet, à l'initiative du client, d'une constatation sur place auprès de nos représentant/agents locaux. Toute réclamation doit être adressée à l'organisateur du voyage par lettre recommandée avec accusé de réception, par

l'intermédiaire de son agence de voyages ou directement, dans le mois suivant le retour du voyage. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation. Conformément aux usages de la profession régissant les rapports entre tour opérateur et agence distributrice, la réponse sera apportée également par écrit par l'intermédiaire de l'agence. Après avoir saisi le service (après-vente, après voyage...) et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) – Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

## 16. Réductions pour enfant

ÂGE	REDUCTION SUR L'AERIEN	LOGEMENT	PLACE D'AVION	REPAS
<b>MOINS DE 2 ANS</b>	90%	Lit bébé payable ou gratuit sur place	Sur les genoux des parents	Payable sur place
<b>DE 2 A MOINS DE 12 ANS</b>	Réduction selon les compagnies	Lit dans la chambre des parents	Une place assise	Selon programme

## 17. Données nominatives

Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent et que Voyage de Légende peut être amené à recueillir pour les besoins de son activité.

## 18. Tableau récapitulatif des frais

INTITULE DES FRAIS	CONDITIONS ET MONTANTS PERÇUS
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	150 € par personne : non remboursables en cas d'annulation
<b>FRAIS D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT, POUR TOUT DOSSIER N'INCLUANT PAS UNE CROISIERE</b>	<p>Si l'annulation intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A plus de 30 jours de la date de départ : 150 € par personne (non remboursables)</li> <li>• De 30 à 21 jours avant la date de départ : 25% du montant du dossier</li> <li>• De 20 à 8 jours avant la date de départ : 50% du montant du dossier</li> <li>• De 7 à 3 jours avant la date de départ : 75% du montant du dossier</li> <li>• Au cours des 2 jours qui précèdent la date de départ et le jour du départ : 100 % du montant du dossier</li> </ul>
	<p>REMBOURSEMENT DES TAXES AEROPORT ET/OU PORTUAIRES</p> <p>En cas de souscription de l'assurance optionnelle</p>

<p><b>FRAIS D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT POUR TOUT DOSSIER INCLUANT UNE CROISIERE</b></p>	<p>Voyage de Légende garantissant l'annulation, le montant de la prime d'assurance reste dû. Dans le cadre d'une annulation du fait du client les assurances optionnelles et les frais de visa ne sont jamais remboursables quelles que soient la date et la cause de l'annulation (frais de visa non remboursables par l'assurance).</p> <p>Les frais d'annulation seront calculés sur le montant total de la croisière, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'annulation intervient : de 121 jours et plus, avant la date de départ de la croisière : 150€ par personne, (non remboursables)</li> <li>• de 120 à 91 jours, avant la date de départ de la croisière : 10% du montant de la croisière</li> <li>• de 90 à 61 jours, avant la date de départ de la croisière : 20%, du montant de la croisière</li> <li>• de 60 à 31 jours, avant la date de départ de la croisière : 50%, du montant de la croisière</li> <li>• à partir de 30 jours, avant la date de départ de la croisière : 100%, du montant de la croisière + frais d'annulation sur le montant du dossier hors croisière et selon barème ci-dessus des « Frais d'annulation du fait du client, pour tout dossier n'incluant pas une croisière »</li> </ul>
<p><b>ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR</b></p>	<p>Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.</p>
<p><b>FRAIS D'ANNULATION SPECIFIQUES</b></p>	<p>Les conditions d'annulation s'appliquent à toutes les formules de voyage exception faite des éventuelles modalités spécifiques mentionnées dans le descriptif du programme concerné ou sous le tableau de prix correspondant. Conditions spécifiques d'annulation de certains hôtels sur la période des fêtes de fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A plus de 60 jours de la date de départ : 150 € par personne (non remboursables)</li> <li>• De 60 jours à 30 jours avant le départ : 25% du montant du dossier</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 29 jours à 21 jours avant le départ: 50% du montant du dossier</li> <li>• De 20 jours au jour du départ : 100% du montant du dossier</li> </ul>
<b>FRAIS PAR DOSSIER A LA RESERVATION</b>	Pour toute réservation à moins de 8 jours de la date de départ : 30€ (non remboursables) + frais d'envoi par Chronopost.
<b>FRAIS DE MODIFICATION DE DOSSIER</b>	Toute demande de modification de dossier émanant du client n'entraîne aucun frais de dossier si augmentation du nombre de participants. Toute demande de modifications des éléments suivants : changement de nom, date de départ, acheminement, lieu de séjour, déroulement du programme est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription. Les frais perçus sont ceux indiqués aux rubriques « Frais de dossier », « Frais d'annulation du fait du client, pour tout dossier n'incluant pas une croisière », « Frais d'annulation du fait du client pour tout dossier incluant une croisière » et « Frais d'annulation spécifiques ».
<b>AERIEN : FRAIS DE CESSION PAR PERSONNE ET/OU FRAIS DE CHANGEMENT DE TITRE, DANS LA MEME CLASSE DE RESERVATION, DE NOM ET/OU PRENOM, AUPRES DE TOUTES LES COMPAGNIES AERIENNES, AVANT DEPART</b>	Pour toute modification du fait du client (modification de nom, de date et/ou de numéro de vol) avant le départ et après l'émission des billets, et sous réserve d'acceptation de la part de la compagnie aérienne concernée : nous consulter.
<b>AERIEN : FRAIS DE TRANSPORT AERIEN PRE/POST ACHEMINEMENT</b>	Toute annulation du fait du client, à compter de la confirmation, entraîne des frais non remboursables: nous consulter